

REGLEMENT ADMINISTRATIF ET INSCRIPTION DEFINITIVE AUX RESTAURANTS SCOLAIRES DE L'AISE

Formulaire à retourner ou inscription par Internet : [www.aise-vd.ch / accueil parascolaire / restaurants scolaires /](http://www.aise-vd.ch/accueil_parascolaire/restaurants_scolaires/) lien sur l'inscription en ligne.

Dernier délai : 8 août 2024 pour commencer le 19 août 2024

Attention : passé le délai fixé au 8 août 2024, il ne sera plus possible de faire une inscription pour le lundi de la rentrée scolaire du 19 août 2024. Les inscriptions seront à nouveau ouvertes le 20 août 2024 pour commencer la cantine le 26 août 2024.

Règlement :

1. L'inscription de votre enfant, à l'un des restaurants scolaires de l'AISE, est définitive pour toute l'année scolaire.
2. Seules les absences pour cause de maladie ou accident ne seront pas facturées pour autant que votre enfant soit excusé **au plus tard à 8h00 le jour même** et cela auprès du responsable du restaurant scolaire. *Les absences envoyées par mail au secrétariat de l'AISE ne sont pas valables.*
3. Toutes les absences non excusées sont facturées.
4. Les élèves en camps ou en sortie scolaire doivent être excusés par leurs parents au minimum trois jours à l'avance.

En cas de non-réponse, laissez un message sur le répondeur ou envoyer un SMS :

Begnins primaire :	079/912.19.30
Begnins secondaire :	079/303.75.05
Bassins :	079/764.98.90
Coinsins :	079/907.93.37
Duillier :	079/729.76.72
Le Vaud :	079/873.54.58
Saint-George :	079/351.24.79
Vich :	077/269.02.78

5. Si un **changement de jour de repas** devait intervenir durant l'année scolaire, merci de prendre contact avec le secrétariat de l'AISE à l'adresse électronique : secretariat@aise-vd.ch.
6. Une taxe de CHF 20.00 est prélevée dès la seconde modification de fréquentation.
7. Les restaurants scolaires sont ouverts **dès le premier jour** de la rentrée scolaire. Aucun repas ne pourra être servi sans que l'élève soit valablement inscrit.
8. Nous prions les parents qui ont des horaires irréguliers de bien vouloir inscrire leur(s) enfant(s) tous les jours de la semaine et de s'arranger directement avec le/la responsable du restaurant scolaire concerné.
9. Par leurs signatures, parents et élèves s'engagent à respecter la charte de comportement ou le règlement interne du restaurant scolaire.

JOURS DEFINITIFS : (mettre une croix)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Ecoles:

- BEGNINS PRIMAIRE
- BEGNINS SECONDAIRE
- BASSINS
- COINSINS
- DUILLIER
- LE VAUD
- SAINT-GEORGE
- VICH

Nom et prénom de l'enfant : _____ Classe (**nom complet**): _____

N° de téléphone 1 : _____ N° de téléphone 2 : _____

Adresse de facturation : _____

NPA / Localité _____

Adresse e-mail des parents : _____

Remarques éventuelles (allergies) : _____

Un certificat médical doit être remis à l'AISE en cas d'allergie alimentaire.

PRIX : **1P-4P:** CHF 14.50/repas
 5P-8P: CHF 11.50/repas
 9S-11S: CHF 9.50/repas

J'ai pris connaissance du règlement administratif et je l'accepte.

Pour accord le : _____

Signature du/des parent(s) responsable(s) : _____

Signature de l'élève : _____

Bulletin d'inscription à retourner à :
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DE L'ESPLANADE (AISE)
Case postale 24 – 1268 Begnins
secretariat@aise-vd.ch